



Genève, le 28 janvier 2009

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de l'Assemblée Constituante
de la République et canton de Genève

**Ouverture des travaux et Cérémonie de prestation de serment
de l'Assemblée Constituante genevoise, le 2 février 2009**

Le 24 février 2008, les électeurs et électrices genevois-es ont approuvé à près de 80%, la Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève, invitant le peuple à élire une assemblée chargée de rédiger une nouvelle Constitution pour Genève.

Cette assemblée, forte de quatre-vingts membres, a été élue le 19 octobre 2008. L'Assemblée Constituante a tenu sa séance d'installation le 20 novembre 2008, où elle a notamment désigné un Bureau provisoire et une Commission de rédaction du règlement.

Ouverture des travaux – 2 février 2009 à 14h00 :

Le 2 février 2009, les membres de l'Assemblée Constituante genevoise sont convoqués, à 14h00, à la Salle du Grand Conseil, pour leur première séance de travail. À l'ordre du jour figurent notamment l'adoption du règlement et les élections à la Présidence de l'Assemblée Constituante. Cette séance de travail sera rediffusée en direct par la télévision Léman Bleu. Vous trouverez en annexe le projet de règlement tel que proposé par la Commission de rédaction du règlement. Veuillez noter que ce document est une version de travail, à garder sous embargo jusqu'à lundi 2 février 2009, 14h.

Cérémonie de prestation de serment – 2 février 2009 à 19h00 :

Pour marquer le début de leurs travaux, la Présidence et les membres de l'Assemblée Constituante de la République et canton de Genève ont le plaisir de convier la population de Genève, à leur cérémonie de prestation de serment, qui aura lieu le lundi 2 février 2009 à 19h00, sous l'Ancien Arsenal, rue de l'Hôtel-de-Ville. Un programme de la cérémonie se trouve en annexe.

Un buffet campagnard suivra.

Pour tout complément d'information :

Madame Louise Kasser, Présidente - tél. +4179 560 13 24
contact@constituante.ge.ch